

L'hymne national reste un sujet sensible et émotionnel

Les discussions autour du « bon » hymne national enflamment la Suisse de manière répétée. La Société suisse d'utilité publique (SSUP) montre dans cette rétrospective que son projet n'est pas le premier à agiter les esprits.



Après la constitution de l'Etat fédéral moderne, en 1848, le Conseil fédéral recherche un hymne national officiel pendant plus d'une centaine d'années, en vain. A défaut, lors des manifestations officielles, les paroles « Ô Monts indépendants » sont chantées, texte rédigé en 1811 par le professeur de philosophie bernois Rudolf Wyss sur la mélodie de l'hymne royal britannique.

«Le goût du peuple qui doit le chanter»

En 1894, un professeur de chant genevois propose de déclarer le «Cantique suisse» d'Alberik Zwyssig nouvel hymne national. Le Conseil fédéral rejette toutefois cette idée en arguant que «l'introduction d'un tel chant ne peut être ordonnée par une quelconque autorité de l'Etat, mais qu'elle dépend du goût du peuple qui doit le chanter».

En 1933, la même requête est réitérée auprès du Conseil fédéral. Cette fois, plus de 250 délégués de l'Union fédérale des chanteurs se prononcent en faveur

du «Cantique suisse» comme hymne national. La proposition est également soutenue par le comité de l'Association suisse des musiciens. Le gouvernement rejette la demande avec les mêmes arguments qu'en 1894. La Deuxième Guerre mondiale donne un nouvel élan à l'hymne « Ô Monts indépendants » et occulte pendant un temps le souhait de le remplacer. En 1954 déjà, une intervention parlementaire appuyée par 30 conseillers aux Etats demande au Conseil fédéral d'organiser un concours en vue de créer un nouvel hymne national.

Du provisoire qui dure

En 1961, les autorités fédérales instituent le «Cantique suisse» comme hymne national officiel, à titre provisoire cependant. En 1965, ce provisoire est prolongé pour une durée indéterminée. Dix ans plus tard, le Conseil fédéral supprime ce statut temporaire, tout en prévoyant la possibilité de revoir cette dé-

cision plus tard. Entre 1961 et 1965 ainsi qu'entre 1979 à 1980, nombre de consultations, sondages et concours sont organisés à large échelle afin de trouver un nouvel hymne. Dans une petite question posée au Conseil fédéral, le conseiller national UDC Rudolf Etter affirme: «A l'issue de la dernière fête du 1^{er} Août, des plaintes ont été formulées dans l'ensemble du pays soulignant que chanter le nouvel hymne national était pénible et constituait une vraie torture... Cela ne peut certainement pas continuer ainsi.»

Le «Cantique suisse» obligatoire pour l'armée et la diplomatie

Le 1^{er} avril 1981, le Conseil fédéral finit par consacrer définitivement le «Cantique suisse» comme «l'hymne national suisse officiel pour l'armée et dans le domaine d'influence des représentations diplomatiques à l'étranger». Depuis 1961, le «Cantique suisse» a néanmoins sans cesse de la concurrence. Dans les années 60, des propositions

La mélodie est facile à retenir. Mais peu de gens connaissent le texte de l'hymne national par cœur.

Photo: màd



comme «O mein Heimatland» de Gottfried Keller n'arrivent pas à s'imposer. Robert Blum met en musique le serment du Grütli du «Guillaume Tell» de Schiller. Friedrich Dürrenmatt persifle l'hymne dans un écrit caustique. Le compositeur d'opérette Paul Burkhard («O mein Papa») crée en 1973, avec l'écrivain Herbert Meier et l'accord du conseiller fédéral Ernst Brugger, le patriotique «Schweizerlied». La même année, le chanteur vaudois Henri Dès compose la célèbre chanson «Quand on revient d'ailleurs», avec laquelle il participe ensuite, dans une version modifiée, au concours de 2014.

En 1979, peu avant leur fusion sous le nom de «Union suisse des chorales» (USC), l'Union fédérale des chanteurs, l'Association suisses des chœurs de dames et de jeunes filles et l'Association suisse des chœurs mixtes collaborent avec le «Don suisse de la Fête nationale» pour ouvrir un concours destiné à recueillir de nouveaux textes pour de nou-

velles compositions susceptibles d'être présentées lors de la cérémonie du 1^{er} Août ou d'autres fêtes. Il n'y a pas de vainqueur. Sorti troisième, le texte de René Lehot est néanmoins mis en musique par le compositeur saint-gallois Paul Huber et présenté pour la première fois en 1983 en tant que «Chant suisse». Des partitions sont également distribuées dans toutes les écoles afin de pouvoir s'exercer. En 1985, la chanson «Alpenrose» de Polo Hofer accède presque au statut d'hymne.

Initiatives et pétitions

En prévision des festivités du 700^e anniversaire de la Confédération, plusieurs initiatives et pétitions exigent en 1989 un nouvel hymne national. Le quotidien genevois «La Suisse» met au concours un prix de 10000 francs. Ernst Wild de Wil (SG) rédige un nouveau texte pour accompagner le «Vaterlandshymne» de J. B. Hilber datant de 1939 et lance une pétition pour un nouvel hymne. Les autorités de Wil et le Gouvernement cantonal saint-gallois soutiennent cette pétition au moyen d'une recommandation adressée au conseiller fédéral Flavio Cotti.

En 1998, l'entreprise Villiger & Söhne sponsorise un nouvel hymne. Le texte, une strophe dans les quatre langues nationales, et la musique sont conçus par Christian Daniel Jakob. En 2004, Roland Zoss compose un hymne poétique et moderne en dialecte bernois intitulé «Härzland». Il est suivi, en 2009, par Linard Bardill avec une ritournelle baptisée «Dis Land mis Land». Et la plateforme www.secondos-plus.ch offre depuis quelques années divers hymnes adaptés, allant du gospel à la valse en passant par des créations originales en albanais, portugais et turc.

Au Parlement fédéral, de nombreux députées et députés demandent depuis 1981 un autre texte ou une mélodie plus simple. La conseillère nationale bernoise Margret Kiener Nellen dépose en 2004 une motion qui propose qu'un hymne moderne soit élaboré dans toutes les langues nationales. La motion n'obtient pas de majorité et est retirée en 2006. La même année et en prévision du Championnat d'Europe de football de 2008, un comité d'action spécialement créé tente de trouver un nouveau texte «que tout le monde puisse chanter». Sans succès.

En 2011, la SSUP décide d'initier l'élaboration d'un nouveau texte pour l'hymne national suisse. Celui-ci doit s'appuyer sur le préambule de la Constitution fédérale suisse de 1999. Au début du mois de décembre 2014, le jury, après un

concours organisé à l'échelle nationale, choisit les dix meilleures contributions. Six d'entre elles sont traduites dans toutes les langues nationales et interprétées par une partie du Chœur suisse des jeunes. Le concours artistique est finalement remporté par Werner Widmer, théoricien de la musique et économiste de la santé. Il dirige la fondation «Diakoniewerk Neumünster» ainsi que le conseil d'administration de l'hôpital de Bâle-Campagne. Son projet ne contient qu'une seule strophe. La mélodie d'Alberik Zwysig reste la même:

*Sur fond rouge la croix blanche,
symbole de notre alliance,
signe de paix et d'indépendance.
Ouvrons notre cœur à l'équité
et respectons nos diversités.*

*A chacun la liberté
dans la solidarité.*

*Chantons d'une même voix:
sur fond rouge la blanche croix.*

Dès le début, le projet de la SSUP suscite des réactions enflammées, également dans le monde politique. En mai 2014, le conseiller national Peter Keller (UDC/NW) dépose une motion demandant que seul le Parlement puisse se prononcer sur un nouvel hymne. En août 2014, le PDC du canton de Lucerne publie un manifeste qui exige la fin pure et simple du projet. En décembre 2014, 50 parlementaires signent une intervention de la conseillère nationale UDC Yvette Estermann (LU) et déposent en février 2015 une motion qui exige que le «Cantique suisse» bénéficie d'une protection légale. Juste avant, en janvier 2015, les fractions PDC des cantons de Suisse centrale demandent, dans une résolution adressée au Conseil fédéral, que celui-ci stoppe ce projet de nouvel hymne. Le Gouvernement fédéral a, quant à lui, toujours la même réponse. Il est d'avis qu'il n'y a rien à redire à la démarche de la SSUP. Il rappelle que le texte de l'hymne n'a pas cessé d'être contesté depuis son institution en 1961. C'est pourquoi, ces dernières décennies, il y a eu des tentatives répétées de le modifier. Le Conseil fédéral voit dans cette succession de propositions l'apport constructif de citoyennes et de citoyens engagés.

*Lukas Niederberger,
directeur de la SSUP*

Traduction: Marie-Jeanne Krill

Infos:
www.hymnenational.ch